Informations professionnelles

Gérard Bles

Rencontre ministérielle

Dès la constitution du gouvernement nous avons demandé à rencontrer les nouveaux responsables, essentiellement autour du double thème de la liberté d'accès aux soins psychiatriques et de la préservation de la confidentialité. Reçus par Madame Dux, conseiller technique au cabinet de B. Kouchner, celle-ci nous a confirmé que la maîtrise des dépenses de santé, impératif absolu du Gouvernement, impliquait le maintien du plan Juppé, «réforme de gauche». Cela étant, plusieurs de nos exigences ont paru être admissibles, de l'accès direct aux soins en psychiatrie à la discrétion à observer dans la circulation des informations médicales, non tant avec le carnet de santé (déjà obsolète ?) qu'avec Sesam-Vitale 2, celle-ci pouvant se limiter à l'indication des traitements potentiellement interactifs.

Deux objectifs gouvernementaux sont apparus dominants : en tout premier lieu l'**informatisation** (clé de la maîtrise ??), mais aussi l'instauration des **réseaux** de soins (beaucoup plus, à l'évidence, que des **filières**).

Une nouvelle rencontre a été convenue pour l'automne.

Rencontre encore...

Avec Maxime Gremetz qui, au nom du P.C.F., couvre à l'Assemblée les problèmes sociaux et se pose, dans la nouvelle majorité, comme défenseur de la liberté individuelle dans l'accès aux soins. Il est apparu tout à fait ouvert à notre argumentation. Il a été convenu de procéder à un échange régulier d'informations.

Maîtrise

La Cour des Comptes déplore la timidité des Caisses dans l'application des sanctions aux praticiens. Selon les chiffres du contrôle médical de la CNAM, il y a eu seulement 87 praticiens sanctionnés pour **non respect des R.M.O**. en 1996 - malgré le filet à mailles serrées que constituent 243 références pour les spécialistes et 194 pour les généralistes. C'est encore le prescription des psychotropes qui enlève le pompon des transgressions (on ne précise pas par qui, mais nous pouvons signaler que plusieurs psychiatres ont été sanctionnés financièrement - et lourdement). La Cour semble considérer que ce médiocre score résulte beaucoup plus du laxisme chez les uns (le contrôle médical) que de respect chez les autres (les praticiens) ! Encore ne parle-t-on pas de la mise en cause du bien fondé des psychothérapies ou des querelles réglementaires autour de l'hospitalisation privée... souvent fort coûteuses.

De l'avenir pour les contentieux ?

Unaformec

Cependant que les nouvelles instance appelées à gérer la FMC obligatoire se mettent péniblement en place, du fait notamment des antagonismes syndicaux, l'Unaformec, en tant que structure tierce, reprend toute son importance. Au regard de quoi, il convient de signaler qu'un membre du Bureau de l'A.F.P.E.P., Didier Bromberg, Rédacteur en Chef de Psychiatries, vient d'être élu au Bureau de la dite Unaformec, seul psychiatre à y siéger au côté de 3 autres spécialistes.

Rendez-vous manqués

A relever une lourde sanction de l'Ordre à l'encontre d'un spécialiste de rééducation fonctionnelle qui prévoyait notamment un honoraire pour rendez-vous manqués non décommandés 24 heures à l'avance.

Selon l'Ordre «*le paiement d'un acte non exécuté à, pour le médecin le caractère d'une pratique commerciale*» (et donc prohibée par le Code de déontologie)... (Q.M. , 16/4/97).

Une juste parole

Je ne résiste pas au plaisir de signaler un édito du Dr Claude Jacob (Le Généraliste, 3/6/97) intitulé «Jouer cœur», qui rappelle opportunément l'importance de la relation dans l'activité médicale en général et conclut sur une vigoureuse citation de G. Bernanos : «Vous voulez un monde efficace, vous l'avez. Crevez contents» ! Encore faudrait-il qu'il le soit, efficace...

Gérard Bles